

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17891

présenté par

M. Lecoq et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 8

Supprimer

l'alinéa

38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi du Gouvernement porte gravement atteinte aux conditions de départs anticipés à la retraite. De plus, le projet de loi procède par voie de décret en de trop nombreux points, déterminants pour le devenir des droits à la retraite de l'ensemble des travailleurs. Pour ces raisons, les auteurs de cet amendement demandent la suppression de cet alinéa.